Genève, le 17 décembre 2020

Rapport d'activité 2019-2020

(1^{er} décembre 2019 – 30 novembre 2020)

1. Bases légales

- Loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCof A 2 20);
- Règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCof A 2 20.01);
- Articles 16A et 16B de la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière, du 18 décembre 1987 (LaLCR - H 1 05).

2. Compétences du CTPPM

Les séances du Conseil du transport privé professionnel de marchandises (CTPPM) ont été présidées par M. Serge Dal Busco, Conseiller d'Etat chargé du département des infrastructures (DI).

Le CTPPM est associé aux travaux stratégiques liés au domaine de la mobilité ayant des implications pour le transport privé professionnel de marchandises. Il émet un avis à la demande du département ou formule des propositions sur les questions importantes intéressant le domaine de la circulation ou du stationnement des véhicules de transport privé professionnel de marchandises.

3. Activités du CTPPM

Le CTPPM a tenu trois séances plénières au cours desquelles il a traité les sujets suivants :

- Présentation du plan d'action marchandises et logistique urbaine 2019-2023 (PAM), suite à l'intégration des demandes du Grand Conseil contenues dans sa résolution R 897 du 1er novembre 2019 adoptant le PAM, puis état d'avancement du plan sur différentes mesures : plateforme logistique à la Praille, sas de livraison, horaires décalés, deux projets pilote suite à un appel d'offre fédéral visant à diminuer les trajets à vide et la pollution, stationnement, fret ferroviaire, besoins des engins agricoles, etc. (3 séances).
- Point sur la plénière du PAM du 24 septembre 2020 regroupant les différents milieux ayant travaillé sur l'élaboration du plan d'action.

- Présentation de *l'Etude sur le potentiel de réduction des émissions des transports de marchandises* (surtout pour les véhicules utilitaires légers), dans le cadre de la Stratégie cantonale de l'électromobilité 2030, par le Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants (*SABRA*), dépendant de l'Office cantonal de l'environnement (OCEV) du Département du territoire (DT).
- Présentation du projet de Cargo-sous-Terrain (CST) mené par des entreprises privées,
 à l'horizon 2030, sur le tronçon Härkingen Aéroport de Zurich, en présence du canton de Vaud avec qui une étude d'opportunité a été lancée.
- Présentation de la Stratégie du canton de Vaud pour le transport de marchandises.
- Covid-19 : mesures de mobilité douce avec le déconfinement.

4. Secrétariat du CTPPM

Département des infrastructures. Direction générale de l'Office cantonal des transports.

Le secrétariat effectue les missions suivantes :

- actualisation des données liées au CTPPM;
- préparation des dossiers;
- tenue de la liste de participants;
- établissement de l'ordre du jour et des convocations;
- rédaction et communication des procès-verbaux;
- paiement des jetons de participation.

5. Frais du CTPPM

- a) Jetons pour tâches ordinaires (art. 24 RCOf) CHF 1'397,50.-
- b) Jetons pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOf) néant
- c) Remboursement de frais (art. 28 RCOf) néant

Serge Dal Busco Président du CTPPM